

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 octobre 2013
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-huitième session
Point 33 a) de l'ordre du jour
Prévention des conflits armés

Conseil de sécurité
Soixante-huitième année

**Lettre datée du 7 octobre 2013, adressée au Secrétaire
général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Jordanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copie de deux notes verbales, datées du 29 septembre et du 1^{er} octobre 2013, adressées à l'ambassade de la République arabe syrienne à Amman par mon gouvernement (voir annexe).

Mon gouvernement déplore dans les notes verbales susmentionnées l'augmentation des violations syriennes commises à l'intérieur des frontières jordaniennes, dont l'atterrissage sur le territoire jordanien d'obus d'artillerie, qui terrifient les habitants et leur causent des dommages matériels et psychologiques, ainsi que des dommages aux biens publics ou privés.

En outre, mon gouvernement souligne qu'il est important qu'un terme soit mis immédiatement aux violations syriennes de toutes sortes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Zeid Ra'ad Zeid **Al-Husseïn**



**Annexe à la lettre datée du 7 octobre 2013, adressée
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la Jordanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]
[1^{er} octobre 2013]

Le Ministère des affaires étrangères et des émigrés présente ses compliments à l'ambassade de la République arabe syrienne et, comme suite à sa note verbale datée du 29 septembre 2013, note avec regret l'augmentation du nombre de violations du territoire jordanien causées par divers types d'obus d'artillerie et de coups de feu provenant du côté syrien de la frontière. Ces violations ont semé la panique parmi les habitants et causé des dommages matériels ou psychologiques aux civils, aux forces armées jordaniennes et aux biens publics ou privés.

Le Ministère souligne que les autorités syriennes compétentes doivent mettre un terme aux violations qui sont perpétrées à la frontière et prendre toutes les mesures qui s'imposent pour garantir qu'aucun obus ni aucune balle ne touche le territoire jordanien.

[29 septembre 2013]

Le Ministère des affaires étrangères et des émigrés présente ses compliments à l'ambassade de la République arabe syrienne et note avec regret que, le soir du jeudi 26 septembre 2013, un obus a, du fait d'affrontements ayant éclaté entre les forces du Gouvernement syrien et l'Armée libre près de la frontière syro-jordanienne, heurté la mosquée d'Al-Falah, située dans les environs de la zone industrielle de la ville de Ramtha, causant des dommages matériels et semant la panique parmi la population pacifique.

Le Ministère demande à l'ambassade d'informer les autorités syriennes compétentes que le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie proteste on ne peut plus fermement contre l'attaque en question et demande avec insistance que les mesures qui s'imposent soient prises pour éviter que de tels faits se reproduisent.
